

\*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Velasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 [www.scam.fr](http://www.scam.fr)

# Scam\*

## Brouillon d'un rêve audiovisuel

*Aide à l'écriture des documentaires de création*

**Objet** > Le dispositif privé *Brouillon d'un rêve* est destiné aux auteurs, membres ou non de la Scam, porteurs de **projets de films ambitieux, documentaires de création ou essais**, exclusivement, de forme **unitaire**, court, moyen ou long-métrage, destinés à la télévision, au cinéma, notamment. La bourse, cumulable avec l'ensemble des autres soutiens professionnels, d'un montant maximum de 6.000€, est attribuée à la seule personne physique de **l'auteur**.

**Conditions de participation** > Les projets sont déposés par les auteurs, aucune suite n'étant donnée aux demandes déposées par une structure de production. Sur les 85 projets composant une session, une présélection est soumise au jury par un lectorat, instances composées de documentaristes. L'aide à la création *Brouillon d'un rêve* n'est pas accessible aux films déjà réalisés ou en cours de finalisation.

**Préinscription** > La participation à cette aide étant exceptionnelle, voire intense ces dernières années, il est indispensable de préinscrire la première mouture de son projet. En agissant ainsi son auteur **utilise, sans la subir, l'attente**, à la poursuite de l'écriture de son désir filmique. Soumettre par courriel, à [jean-pierre.mast@scam.fr](mailto:jean-pierre.mast@scam.fr), résumé, courte note d'intention (1 à 2 pages) et CV ou parcours, pour validation. Une confirmation sera adressée ultérieurement par courriel à l'auteur, indiquant la date du dépôt au regard de la session concernée.

**Candidature** (composition, présentation libres) **en 6 exemplaires**, en langue française, 15 pages maximum, format A4, broché et paginé, coordonnées complètes en page de couverture.

- 1> **Le projet** (version aboutie) : résumé du projet (5 l. max.) lettre de présentation à l'attention du jury, note d'intention de réalisation, synopsis, état d'avancement et moyens à mettre en œuvre, l'usage qui serait fait de la bourse, un cv filmographique par auteur. **Images/sons** : leur communication est possible [max. 60', lisibles sur tous lecteurs]. 6 dvd éventuels (solidaires des 6 dossiers, sous protection et collés) d'un choix de rushes du tournage ou d'un documentaire préexistant [en cas de forte résonance avec le projet en devenir] ou autres éléments pertinents comme bande-son, prises de vues.
- 2> **Un PDF unique, identique au dossier papier**, incluant le lien vers les vidéos, images ou sons correspondant au dvd éventuellement joint au dossier (accessibles en ligne de façon permanente) à [caroline.chatriot@scam.fr](mailto:caroline.chatriot@scam.fr)

**Calendrier** > Le jury se réunit 6 fois par an. Il n'y a pas de date préétablie pour le dépôt des projets, en dehors de celles communiquées par la Scam.

**Aide à la création musicale** des films aidés par Brouillon d'un rêve La Sacem offre un dispositif de soutien à la musique originale pour le documentaire de création en lien avec ceux aidés par la Scam. Ainsi, parmi les lauréats, les projets concernés sont invités à postuler auprès d'Aline Jelen [aline.jelen@sacem.fr](mailto:aline.jelen@sacem.fr)

**Exploitation de l'œuvre** > Le lauréat d'une œuvre terminée s'engage à faire figurer au générique de toutes versions définitives, la mention du soutien, faire participer la Scam, dans la mesure du possible, à la négociation du contrat de production, déclarer l'œuvre au répertoire de la Scam, puis confier trois exemplaires de l'œuvre aidée, pour conservation.

**Acceptation du règlement** > Chaque candidat est réputé avoir pris connaissance des termes du présent règlement et en avoir accepté toutes les clauses. Les lauréats sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. Ils ne seront admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé. Le palmarès est publié sur [www.scam.fr](http://www.scam.fr)

---

Responsable de l'aide à la création Jean-Pierre Mast 01 56 69 58 40 [jean-pierre.mast@scam.fr](mailto:jean-pierre.mast@scam.fr)

Assistante : Caroline Chatriot 01 56 69 58 44 [caroline.chatriot@scam.fr](mailto:caroline.chatriot@scam.fr)